

Le cardinal Barbarin interprète Amoris Laetitia

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Brèves](#), [Culte divin](#), [Diocèses](#), [Eglise en France](#), [Perepiscopus](#)

Date : 17 octobre 2017



Le cardinal **Philippe Barbarin** a présenté dimanche 15 octobre les « chemins de discernement » proposés par le pape François dans *Amoris Laetitia*. Dans les cathédrales, 6 couples divorcés et "remariés" ont témoigné.

Parmi eux, **Florence et Georges**, qui s'impliquent au sein de la communauté locale, en tenant des permanences d'accueil. Ils vont désormais à la messe en famille. Mais se sentaient « *esseulés sur leur banc* » au moment de la communion. « *Plus nous trouvons notre place, moins nous nous sentions le droit de l'avoir* ». Le prêtre leur a proposé un accompagnement, s'appuyant sur un parcours bâti par les Équipes Reliance, liées aux Équipes Notre-Dame. Puis ils ont préparé « *une célébration avec une bénédiction de notre couple* ». Lors de la messe dominicale suivante, ils retrouvaient le chemin de l'eucharistie...

Voici le texte du cardinal :

Chers Amis,

Merci d'avoir répondu à cette invitation. Nous vivons une rencontre forte?; beaucoup prient avec nous depuis qu'elle a été annoncée et en ce moment, pour qu'elle porte tout son fruit de paix dans les cœurs, et d'unité dans notre Église diocésaine où la fraternité est toujours à gagner. À vrai dire, cette invitation vient du pape **François** lui-même. À la fin du ch. 8 d'[Amoris Laetitia \(a\)](#), son exhortation apostolique du 19 mars 2016 sur l'amour dans la famille, il écrit:

« J'invite les fidèles qui vivent des situations compliquées, à s'approcher avec confiance de leurs pasteurs ou d'autres laïcs qui vivent dans le dévouement au Seigneur pour s'entretenir avec eux. Ils ne trouveront pas toujours en eux la confirmation de leurs propres idées ou désirs, mais sûrement, ils recevront une lumière qui leur permettra de mieux saisir ce qui leur arrive et pourront découvrir un chemin de maturation personnelle. Et j'invite les pasteurs à écouter avec affection et sérénité, avec le désir sincère d'entrer dans le cœur du drame des personnes et de comprendre leur point de vue, pour les aider à mieux vivre et à reconnaître leur place dans l'Église »
([n. 312](#)) ([b](#)).

J'aime beaucoup ces lignes. Elles ne disent pas que tout sera facile ni que les problèmes et les souffrances vont disparaître comme par un coup de baguette magique, mais elles soulignent que ce qui est demandé durant l'heure que nous allons passer ensemble, c'est une écoute intérieure, personnelle et confiante, un respect et une attention à l'amour qui est vécu aujourd'hui par chacun. Le cri que j'ai le plus souvent entendu à propos des ruptures conjugales et des nouvelles situations matrimoniales ou familiales, c'est celui de personnes qui se sentent jugées, incomprises, exclues – c'est peut-être le mot qui revient le plus souvent –, devenues inutiles dans l'Église, qui reste pourtant leur famille et qui doit toujours être une « fraternité ».

Je voudrais donc commencer par demander pardon pour toutes ces blessures infligées à des frères et des sœurs, par un regard, un jugement ou un rejet brutal. Que de rancœur, de douleur et de colère ces blessures n'ont-elles pas engendré?! Tous connaissent bien pourtant la forte injonction de Jésus?: « Ne jugez pas pour ne pas être jugés » (Mt 7, 1). Le plus douloureux pour moi, c'est d'entendre ici ou là des expressions, des réactions que je croyais reléguées dans le passé. J'en ai à nouveau reçu le témoignage récemment. Cela me scandalise et je veux vous en demander pardon. Mais ce pardon, certaines de ces personnes blessées m'ont dit qu'elles l'avaient déjà donné?: « Quand je lui ai expliqué ma situation, ça l'a surpris, décontenancé?; c'est pour cela que sa réaction a été violente, incontrôlée. Mais je ne lui en tiens pas rigueur. »

Il y a une dizaine de jours, avec un groupe de quatre-vingts prêtres du diocèse, nous étions à Rome et nous avons eu la chance de passer une heure et demie, seuls avec le pape. Quand j'ai demandé aux prêtres?: « Sur quel thème souhaitez-vous qu'il nous parle?? », on peut dire

que les réponses ont été unanimes et sans hésitation?: « Sur le ch. 8 d'*Amoris laetitia*. » – Quelle aubaine pour moi, car c'est justement ce que l'on m'avait demandé de présenter devant vous, aujourd'hui?!

Quels éléments principaux avons-nous retenu de ce temps d'échange avec lui?? Vous connaissez ses expressions bien frappées?:

1. D'abord, « refuser les adjectifs » qui mettent des étiquettes, et considérer avant tout les personnes. Qu'on ne définisse plus jamais quelqu'un par un adjectif?: « divorcé », « séparé », « remarié ». Nous connaissons, nous rencontrons, nous aimons des personnes. C'est leur nom qu'il faut connaître en premier lieu, leur vie, leur histoire personnelle qui est à découvrir et à écouter.

2. Le pape nous a dit aussi que, dans *Amoris laetitia*, il avait veillé à ne jamais utiliser le langage du permis et du défendu. Je pense à l'expression du cardinal **Schönborn** qui résume ainsi son propos. François a « sorti la doctrine de l'Église de son carcan réglementaire, sans la changer du tout. »

C'est un chemin difficile. Il est clair que la phrase de Jésus, « Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas?! » (Mt 19, 6), ne va pas cesser d'être valide par décision d'un pape. Elle traversera les siècles, les continents et les cultures, c'est sûr. On remarque aussi que ce désir de sortir la doctrine, la vérité du mariage, d'un carcan réglementaire, engendre des incompréhensions et des dérapages. Plusieurs ont l'impression d'être perdus?: « On ne sait plus... tout est flottant?! Quand on met une telle responsabilité pastorale sur les épaules des prêtres, cette charge devient trop lourde pour eux... » On assiste aussi à des dérapages, du genre?: « Enfin notre revendication a été entendue?!... Maintenant, tout cela, c'est fini, chacun fait comme il le veut. Et toi, fais comme tu le sens?! » Il y avait, en particulier sur l'accès à la communion des divorcés remariés, des positions et des attentes aussi opposées que tranchées. D'un côté certains disaient?: « Espérons que le pape François va faire tomber cette règle inhumaine?! » Et d'autres, à l'opposé?: « De toute façon, il ne peut rien changer à la discipline de toujours. »

Le pape avait conscience de ces écueils, et il a voulu indiquer un chemin de réconciliation. Dans le n. 305 de l'exhortation, il écrit que c'est révoltant d'entendre parler de « situations "irrégulières", comme si elles étaient des pierres lancées à la figure des personnes. » Et il rappelle qu'« un petit pas, au milieu de grandes limites humaines, peut être plus apprécié de Dieu que la vie extérieurement correcte de celui qui passe ses jours sans avoir à affronter d'importantes difficultés ».

Pour désamorcer ces schémas de caricature, le pape insiste – cela paraît une évidence – sur l'aide que la communauté de l'Église doit apporter à ces personnes qui souffrent. Concrètement, cela se traduit par du temps donné, de l'écoute, de l'attention, de la miséricorde. Un jour dans un discours, il a mis en parallèle ceux qui restent sur des positions simplistes, comme l'interdiction pure et simple de l'accès aux sacrements pour les divorcés remariés ou celle, tout aussi tranchée, du refus d'une quelconque règle ou parole de l'Église en ce domaine. En fait, les uns et les autres, a-t-il fait remarquer, refusent, esquivent ou

craignent d'entrer dans une attitude de patience et de compassion. Prendre le temps d'écouter en profondeur une personne au parcours sinueux marqué par la souffrance et la rupture, et se mettre avec elle sous la lumière de la Parole de Dieu, c'est effectivement une grande exigence.

Le pape a pris le temps ensuite de montrer qu'un enseignement moral de l'Église ne peut pas s'identifier à un règlement de la République, ne peut pas être réduit aux repères du permis, défendu ou obligatoire... Cela est très bien expliqué au [n. 304](#) sous le titre?: « Les normes et le discernement. » S'inspirant de la pensée de saint Thomas d'Aquin, il montre la valeur des principes d'une loi ou d'une norme générale, et souligne ensuite l'extraordinaire variété des situations personnelles. La conclusion est éclairante?: il cite une phrase de saint Thomas?: « Plus on entre dans les détails, plus les exceptions se multiplient » [\(1\)](#). Chacun, bien sûr, doit rester honnête et résister à la tentation d'arranger tout cela à sa manière. Si un pasteur se dit?: « Avec moi, pas de problème, ça marche toujours, on s'arrange... », on n'est plus dans l'analyse attentive de la situation d'une personne humaine sous la lumière de la Parole de Dieu. Ce qui est demandé, c'est de se livrer ensemble à un vrai travail spirituel, dans une attitude d'écoute mutuelle et de prière. C'est exigeant, et jamais ce « discernement pratique face à une situation particulière ne peut être élevé à la catégorie d'une norme » [\(n. 304\)](#).

Les voies du discernement

Une loi civile, un règlement du code de la route ou une directive pour les impôts, cela s'applique à tous sans exception, tandis qu'une norme morale ou pastorale ne peut jamais s'appliquer à tous les cas particuliers. À l'inverse, un discernement pour juger une situation personnelle ne peut pas devenir une norme générale. Ce que le pape nous propose correspond bien, me semble-t-il, à ce que nos communautés vivent depuis longtemps déjà. Combien de fois, dans mon ministère de prêtre, j'ai vu des gens qui rendaient un merveilleux témoignage au sacrement de l'eucharistie et à celui du mariage – et surtout à l'ensemble des sacrements qui sont à vivre dans une même logique d'alliance – en n'allant pas communier à cause de la rupture qu'ils avaient vécue dans l'histoire de leur mariage. C'est certainement pour eux une souffrance, mais ces personnes nous donnent un beau témoignage. Elles ne peuvent vivre cette situation que dans une grande foi?: elles savent que Dieu ne manquera pas de générosité envers elles et leur donnera tout ce dont elles ont besoin pour poursuivre leur route.

Je pense à l'expression douloureuse et merveilleuse à la fois de Charles Péguy dont l'épouse avait refusé le sacrement de mariage qu'il souhaitait recevoir, lui, après avoir retrouvé la foi. Chaque dimanche, il allait à la messe, resté « collé » près d'un pilier et ne communiait pas?: « Les gens, écrit-il, pensent peut-être que je suis excommunié, mais moi, je sais bien que je ne suis pas “exchristianisé” [\(2\)](#). »

À l'inverse quand une personne divorcée remariée ne supporte pas de ne pas pouvoir communier et finalement décide, à cause de cette brûlure intérieure, de ne plus venir à la messe, il serait absurde et inhumain de continuer à brandir devant elle un panneau d'interdiction. Ce serait la conduire à une rupture plus grave encore et l'enfermer dans son amertume. Quand quelqu'un vit cette situation et décide en conscience d'aller communier, personne ne le juge. Ce n'est pas faire preuve de laxisme de dire cela, c'est accueillir et aimer chacun tel qu'il est, là où il en est, l'accompagner personnellement dans son combat spirituel

et surtout, j'espère, prier pour lui « dans le secret ». L'important est d'expliquer, de bien comprendre l'unité organique des sacrements, comment baptême, mariage, eucharistie, réconciliation... tous sont liés dans la logique de cette Alliance nouvelle et éternelle que Jésus est venu sceller en livrant son corps pour nous. Chacun voit quel pas il peut faire aujourd'hui, s'il peut ou ne peut pas encore emprunter ce chemin que l'Église lui indique, pour avancer et suivre le Seigneur comme un disciple.

Pour certaines personnes, ce cheminement de la foi passera par le fait d'aller communier, pour d'autres de participer à la messe sans communier, comme Charles Péguy. Dieu lui en a donné la force, la grâce, et il est probable que l'ardente richesse spirituelle de ses écrits, qui nous touche toujours autant un siècle plus tard, doit beaucoup à ce combat spirituel qu'il a mené avec une admirable loyauté. Depuis longtemps, il existe dans la morale chrétienne un petit mot technique – *épikie* – qui explique cela (3). Il indique qu'on peut passer par-dessus une norme dont on reconnaît la légitimité, lorsqu'il est clair que son application stricte conduirait à un dommage plus grave encore pour la personne.

Deux pistes de travail

Je voudrais encore souligner deux aspects fondamentaux sur lesquels nous avons à travailler.

D'abord, l'accès à la communion a toujours été un problème délicat dans l'Église. Dans la note 351 du [n. 305](#) d'*Amoris laetitia*, le pape souligne que l'eucharistie « n'est pas un prix destiné aux parfaits, mais un généreux remède et un aliment pour les faibles ».

Dans l'Écriture nous voyons que le concept de dignité a deux utilisations différentes. D'abord, celle du centurion dont nous reprenons à chaque messe la formule « Seigneur, je ne suis pas digne de te recevoir, mais dis seulement un mot et je serai guéri » (cf. Mt 8, 8) et l'avertissement sévère de saint Paul aux Corinthiens?: « Celui qui aura mangé le pain ou bu la coupe du Seigneur d'une manière indigne devra répondre du corps et du sang du Seigneur » (1 Co 11, 27). Les chrétiens d'Orient ont une vive conscience de cette exigence. Avant d'aller communier, ils disent une prière très différente de la nôtre, mais qui reflète la même question de notre (in) dignité intérieure au moment de recevoir ce sacrement?:

« À ta Cène mystique, fais-moi communier aujourd'hui, ô Fils de Dieu. Car je ne dirai pas le Secret à tes ennemis, ni ne Te donnerai le baiser de Judas. Mais comme le larron, je Te crie?: Souviens-Toi de moi, Seigneur, dans ton royaume ».

On voit que nos frères chrétiens d'Orient vont communier en tremblant et se sentent tout proche de la situation du bon larron, crucifié aux côtés de Jésus (4).

Un second travail majeur à mener, à mon avis, c'est de réfléchir à la signification du mot *Torah*,

traduit – mal traduit sans doute – par loi. Faisons-le avec les juifs et les autres communautés chrétiennes. La *Torah* est un enseignement, une parole paternelle que Dieu donne à ses enfants pour éclairer leur vie. Et nous en avons fait des commandements, des règlements?! D'une certaine manière, c'est plus simple, mais je ne pense pas que ce soit conforme au désir de Dieu, à l'esprit de sa parole. Quand le pape François essaie de nous faire sortir des catégories du permis et du défendu, il ne veut certainement pas diminuer ou effacer la force de la Parole de Dieu. Mais il souhaite qu'éclairé par cette Parole, encouragé par les pasteurs et par toute la fraternité de l'Église, chacun poursuive sa route – malgré les inévitables ratés de la vie –, avec courage, parfois dans la souffrance, mais toujours dans l'espérance. Avant de conclure, je voudrais mentionner d'autres grandes souffrances, comme celle des familles où la maladie chronique, le handicap de l'un des membres est un poids quotidien. Je voudrais faire une mention particulière des époux qui vivent cruellement le fait de ne pas avoir d'enfant. Plusieurs sont venus me voir à l'époque des synodes de [2014](#) et [2015](#). Ils vivaient douloureusement qu'on parle beaucoup des couples de divorcés remariés, de personnes homosexuelles et plusieurs m'ont dit?: « Et nous, c'est comme si nous n'existions pas. » Je voudrais qu'ils sachent – et je compte sur vous pour transmettre ce message – que chaque jeudi, je célèbre la messe à leur intention.

Conclusion

Sans savoir s'il est possible de conclure, je voudrais terminer en nous invitant tous à prier les uns pour les autres. Je prie aussi particulièrement pour vos enfants?; ils sont loin d'être insensibles à votre situation?! Et je me permets de faire quelques propositions. D'abord à vous, les disciples du Seigneur qui vous trouvez dans une situation de rupture. Regardez votre vie et votre chemin avec sérénité, avec courage et avec confiance, dans la logique de l'alliance [\(5\)](#). Chacun voit s'il peut ou non changer sa situation de vie?; chacun se rend compte de ce qui est le meilleur aujourd'hui, pour lui et pour les proches avec qui il est lié maintenant par une relation d'amour et de service mutuel.

N'hésitez pas à rencontrer avec simplicité un prêtre, le curé de votre paroisse ou un autre qui saura accueillir son frère, sa sœur, avec l'âme d'un pasteur. J'ai vu jeudi dernier comment les prêtres recevaient les paroles du pape François quand il nous exhortait à cette écoute et nous confirmait dans notre charisme et notre mission d'accueil et d'écoute. Beaucoup d'autres, dans l'Église, vous le savez, des « aînés dans la foi » si l'on peut dire sont susceptibles de vous comprendre et de vous éclairer. Attachez-vous surtout à vous mettre sous la lumière de la Parole de Dieu. Nous savons tous qu'elle est à la fois un réconfort, une brûlure, un encouragement, une remise en question... Que le fait de ne pas communier n'empêche surtout pas quelqu'un d'aller fidèlement participer à l'eucharistie, en particulier le Jour du Seigneur, avec toute la fraternité de l'Église. La grâce coule à flots sur celui ou celle qui souffre de se sentir dépassé par l'appel de Dieu dans le mystère de sa vie [\(6\)](#).

Deux convictions ne doivent jamais quitter les disciples de Jésus. La première, c'est que Dieu m'aime toujours, la générosité de son amour inconditionnel ne me fera jamais défaut. Et la deuxième?: l'Église reste ma famille. Elle est une fraternité qui a pour mission de m'aider, de me comprendre, de me guider. Non seulement, je trouverai toujours en son sein des frères et des sœurs disponibles pour m'écouter et m'accompagner, mais plus encore je découvrirai que

l'Église a besoin de moi. Par les souffrances de mon parcours, je peux apporter un témoignage fort, renouvelé qui saura toucher le cœur de beaucoup d'autres qui n'ont pas traversé ces épreuves ou qui ne connaissent pas encore le Seigneur, ni la joie de son Évangile.

Pour finir, j'en appelle aussi aux pasteurs, à chacun de mes frères prêtres. Les quatre verbes essentiels de cette Exhortation du pape François, nous les avons retenus?: accueillir, accompagner, discerner et intégrer la fragilité. Ne craignons pas d'appeler ceux qui sont dans ces situations de rupture, quand ils sont prêts à servir la communauté et à s'engager dans la mission. Nous devons les aider à retrouver leur place dans l'Église, à grandir dans l'amour du Seigneur que nous cherchons et servons « d'un seul cœur ». Je laisserai le mot de la fin au pape Benoît XVI que l'on a plusieurs fois entendu dire?: « Dans l'Église, on a besoin de tout le monde?! » (7).

(*) Titre de *La DC*.

(1) *Somme théologique* I-II, q. 94, art. 4.

(2) Correspondance Péguy-Maritain, in *Feuillets mensuels de l'Amitié Charles Péguy*, n. 176-177. Voir aussi *Péguy au Porche de l'Église*, Correspondance inédite Jacques Maritain et Dom Louis Baillet, texte établi et annoté par R. Mougel et R. Burac, Cerf, 1997. Sur la question de l'excommunication et de l'exchristianisation, voir Charles Péguy, *Dialogue de l'histoire et de l'âme charnelle*, Œuvre en prose 1909-1914, Gallimard, 1957, p. 422, et *passim*.

(3) On trouve une brève présentation de ce mot dans le *Dictionnaire critique de théologie*, PUF, 1998, p. 394.

(4) cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 1386. J'ai fait un jour une petite recherche sur cette question chez les Pères de l'Église au IV^e et V^e siècles. Et j'ai vu qu'ils étaient devant la même difficulté que nous aujourd'hui. Saint Jean Chrysostome tonne en disant qu'on doit refuser la communion à un général d'armée et même à l'Empereur s'il n'en est pas digne. Saint Cyrille de Jérusalem soutient exactement le contraire?: il faut donner la communion à tous, et d'abord aux pécheurs, parce que ce sont eux qui ont le plus besoin d'être guéris et pardonnés. Et saint Augustin, pesant le pour et le contre, mentionne d'un côté 1 Cor 11, 27, et de l'autre le discours de Jean 6 où Jésus compare le Pain de Vie à la manne que les Hébreux mangeaient quotidiennement dans le désert – ce qui implique une communion fréquente sinon quotidienne –, et il conclut que... c'est un problème bien difficile?!

(5) Saint Paul compare le mariage de l'homme et de la femme au mystère qui unit le Christ à l'Église, cf. Eph 5, 32.

(6) On devrait faire ici un développement analogue sur le sacrement du pardon. Plusieurs fois, j'ai entendu cette parole amère?: « Je n'ai même plus le droit de me confesser?! » Et j'avais envie de répondre?: Pourquoi?? Certainement pas?! Même si l'on ne reçoit pas l'absolution, que l'on n'hésite pas, en tout cas, à se confesser. Dieu serait-il insensible à une vraie démarche de réconciliation?? Quand notre repentir, toujours plus ou moins authentique, pousse l'un de ses enfants vers Dieu, ce Père ne manquera de lui manifester sa tendresse et de

lui donner généreusement le pardon. Que celui qui en douterait relise la parabole dite de l'enfant prodigue (Luc 15, 11-32). Récemment, un jeune catéchumène qui désire ardemment le baptême, mais ne peut pas le recevoir pour l'instant, me disait?: « J'ai trouvé un prêtre qui accepte de me confesser. Je sais bien que tous mes péchés seront pardonnés le jour de mon baptême, mais dès maintenant, quand je les confesse, ça m'aide à ne plus les faire?! » Je l'ai encouragé en ajoutant que la grâce du pardon, celle de son futur baptême, agit déjà en lui, car l'action de Dieu n'est pas limitée par la matérialité ou la chronologie des sacrements. Il voit nos cœurs?!

(7) Dès l'homélie de sa messe inaugurale (24 avril 2005), il a répété?: « Chacun de nous est le fruit d'une pensée de Dieu. Chacun de nous est voulu, chacun est aimé, chacun est nécessaire... ».

(a) *DC* 2016, n 2523, p. 5-96.

(b) *Ibid.*, p. 92.